

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-204 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2015-10-173 en date du 13 octobre 2015, le Conseil de la métropole a approuvé le protocole de préfiguration, signé le 15 décembre 2016. La mise en œuvre du programme d'études de ce protocole a permis pour les deux quartiers de préciser les orientations stratégiques, de définir les projets urbains opérationnels et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Le projet NPNRU multisites de Bellevue et Recouvrance qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de chacun des deux quartiers.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019, ce qui permet d'engager dès à présent les projets déjà opérationnels et de finaliser la convention ANRU qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement des projets.

La réalisation du programme des études du protocole de préfiguration, signé l'ANRU, a permis de stabiliser les projets en concertation avec les habitants et acteurs du territoire brestois. Pour le quartier de Bellevue, six grands enjeux ont été confirmés :

- Prévenir le risque de décrochage et d'isolement du quartier ;
- Sortir d'une logique de réparation peu efficace à des échelles réduites en proposant un véritable projet urbain à l'échelle du quartier ;
- Repositionner le quartier de Bellevue en tant que secteur stratégique dans le fonctionnement urbain de la métropole ;
- Faire évoluer la vocation résidentielle vers une plus grande diversité des formes d'habitat et des occupations ;
- Conforter les activités ou offres de services métropolitains (parc de Penfeld, trame paysagère, Université, ...) ;
- Repenser les polarités du quartier pour les articuler dans une logique d'armature

À partir de ces enjeux, quatre grandes orientations urbaines permettent de définir plus précisément le projet de renouvellement urbain pour le quartier :

- Les vallons de la Penfeld, support de vie sociale, d'identité positive et de structure urbaine ;
- L'avenue Le Gorgeu, colonne vertébrale et boulevard urbain ponctué de polarités ;
- Les plateaux, desservis par le tramway, habités et résidentialisés ;
- Un développement économique intégrant une économie endogène

Parmi ces quatre orientations, le projet de renouvellement urbain vise à conforter le développement économique endogène et exogène sur les quartiers, en développant les activités, les compétences et les emplois principalement dans les deux domaines de l'économie circulaire et du numérique, d'une part, et de l'agriculture urbaine, d'autre part. Ce développement est facilité par la présence au sein de la métropole brestoise d'un tissu très riche d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en particulier dans les secteurs de l'agriculture urbaine, du recyclage et du réemploi, de la mobilité et du numérique.

2. Objectifs des études de faisabilité pour le développement de l'économie circulaire et du numérique

La réflexion sur le développement de l'économie circulaire et numérique procède de la conviction que, dans les quartiers fragilisés, l'exploration des capacités de développement endogène peut constituer un vecteur fécond pour créer en leur sein de nouvelles activités.

Le contexte global dans lequel cette réflexion prend place se caractérise par les 3 éléments suivants :

- les nécessités liées à la transition énergétique et à la raréfaction des ressources de la planète,
- le poids de plus en plus important de la révolution numérique,
- l'initiative prise récemment par Brest métropole de rejoindre le réseau des « FabCities ».

Brest métropole se distingue de beaucoup d'autres aires urbaines françaises en concentrant sur son territoire 12 885 emplois dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), soit plus de 16% du total des emplois (moyenne en Bretagne : 14 %, moyenne en France : 10%).

Une première phase de diagnostic a été conduite lors du protocole de préfiguration. Elle a permis d'établir un panorama complet de l'état actuel de l'économie circulaire et du numérique dans le Pays de Brest et plus spécialement dans les quartiers de Bellevue et de Recouvrance, et de caractériser les conditions d'un développement économique en la matière dans ces 2 quartiers.

Cette phase a montré toute la richesse des ressources du territoire brestois en matière d'économie circulaire et de numérique. Il n'est cependant pas certain que ces multiples ressources soient connues des habitants de Bellevue et de Recouvrance, notamment des plus fragilisés d'entre eux, et que ceux-ci soient en mesure d'y discerner les possibilités de formation et d'activités qui pourraient se présenter à eux.

Il apparaît nécessaire à ce stade de poursuivre des études d'approfondissement pour le développement de l'économie circulaire et du numérique afin de favoriser l'émergence dans les 2 quartiers d'activités économiques nouvelles.

Au titre des opérations bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipée, des études complémentaires ont été engagées. Il s'agit de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- amorcer la co-construction d'un programme d'action avec les acteurs institutionnels ou associatifs,
- établir la faisabilité d'un élément de projet : le pôle ressources de l'économie circulaire et du numérique.

Une première réunion le 11 janvier 2019 a montré l'intérêt des acteurs (institutionnels, associatifs, collectifs de citoyens) pour cette démarche. Il en est ressorti les éléments suivants :

- volonté d'engager des actions rapides et concrètes pour associer les habitants,
- constitution d'un groupe de travail restreint sur proposition de quelques volontaires,
- réflexion sur un pôle Ressources de l'économie circulaire et numérique.

Ces missions pourront être complétées dans le respect des dispositions prévues aux articles 3 et 4 de la présente délibération.

3. Montant prévisionnel des études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique :

Le montant prévisionnel des études sous la maîtrise d'ouvrage de Brest métropole s'établit à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

4. Subvention sollicitée auprès de la Banque des territoires

Afin de mener à ces études, une subvention de 50% du montant TTC des études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique, soit 60 000 €, est sollicitée auprès de la Banque des territoires.

La réalisation de ces études pourra intervenir par phases en fonction des opportunités de développement de l'économie circulaire et du numérique.

Une première étude a été notifiée en avril 2019 pour la faisabilité du Pôle Ressources de la place Napoléon III.

Une demande de prise en compte de démarrage anticipée a été formulée auprès de l'ANRU.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 60 000 € auprès de la Banque des territoires pour la réalisation d'études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Bellevue-Bords de Penfeld (NPNRU),
- d'approuver le projet de convention, ci-annexé,
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE

